



RÈGLEMENTATION DE L'ASSOCIATION

- 1°) - TOUTE ABSENCE DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉE ET LE PROFESSEUR PRÉVENU.
- 2°) - LES ÉLÈVES DOIVENT AVOIR LA TENUE DE DANSE CORRESPONDANT À LEURS COURS. LES PARENTS DEVRONT PRÉVOIR L'ACHAT D'UNE TENUE ET D'UN ACCESSOIRE EN VUE DU GALA ANNUEL.
- 3°) - UNE TENUE DE DANSE EST OBLIGATOIRE À CHAQUE COURS.
- 4°) - POURRONT PARTICIPER AU GALA ANNUEL TOUTES LES ÉLÈVES AYANT SUIVI LES COURS TOUTE L'ANNÉE AVEC ASSIDUITÉ. IL SERA NÉCESSAIRE D'ÊTRE EN RÈGLE AU NIVEAU DES COTISATIONS.
- LES PLACES DU SPECTACLE SONT PAYANTES, (SAUF POUR LES ÉLÈVES QUI Y PARTICIPENT) MERCI DE PRÉCISER, DÈS JANVIER, AU PROFESSEUR, SI VOTRE ENFANT PARTICIPERA OU NON À CE GALA ANNUEL.
- CE SPECTACLE N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS TRÈS MOTIVANT POUR TOUS.
- 5°) - UNE PETITE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS SERA DEMANDÉE POUR L'ÉLABORATION DES COSTUMES, LESQUELS RESTERONT LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉLÈVE.
- 6°) - LES CONGÉS DE L'ÉCOLE SUIVENT LES CONGÉS SCOLAIRES.
- 7°) - LES CHEWING-GUM SONT STRICTEMENT INTERDITS EN COURS.
- 8°) - **OBLIGATOIRE** : RÉPONDRE AU QS SPORT, DONT VOUS TROUVEREZ LE LIEN CI-DESSOUS. FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL SI VOUS AVEZ RÉPONDU À «UN OUI» AU FORMULAIRE QS SPORT
- LIENS QS SPORT : [QS SPORT ADULTES](#) - [QS SPORT MINEURS](#)
- 9°) - POUR DES RAISONS D'ASSURANCE ET DE SÉCURITÉ, LES ÉLÈVES NE DOIVENT PAS RESTER SEULES DANS L'ENCEINTE DU GYMNASÉ, JUSQU'À LEUR PRISE EN CHARGE PAR LE PROFESSEUR.
- FOURNIR UNE AUTORISATION PARENTALE SI L'ENFANT ARRIVE OU QUITTE SEUL LE COURS.
- 10°) - **APRÈS LE 1ER COURS D'ESSAI, AUCUNE COTISATION NE SERA REMBOURSÉE.**
- 11°) - IL EST DEMANDÉ, AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, LE MONTANT TOTAL DE LA COTISATION ANNUELLE (VOIR TARIF DES INSCRIPTIONS) QUI PEUT ÊTRE RÉGLÉ SOIT PAR VIREMENT SOIT PAR 1 OU 2 CHÈQUES.